Conseil aux entreprises et Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine.
Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Comptabilité publique hospitalière

Durée : **2 journées** de 7 h/j (**14 h**)

Sessions :

Du 30 au 31 janvier 2024
Du 15 au 16 février 2024
Du 04 au 05 avril 2024
Du 29 au 30 juillet 2024
Du 26 au 27 septembre 2024
Du 07 au 08 novembre 2024
Du 05 au 06 décembre 2024

Lieu : 100% en distanciel

Public concerné :
Agents des services administratifs, financiers ou comptables des établissements publics de santé. Toute personne souhaitant se former à la comptabilité publique hospitalière.

Prérequis : Toute personne possédant ou pas des notions comptables

Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 minimum et compétences professionnelles

Action et sanction de l'action :
Action : article L. 6313-1-1° du Code du travail
Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Plateforme avec solutions d'accessibilité

Modalités et délais d'accès :
A réception du formulaire d'inscription, **convention de formation**, à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 10 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive, sauf pour les organismes publics

Compétences visées : Enregistrer les titres et les mandats ainsi que les écritures de fin d'exercice de la journée complémentaire

Tarif : **1 414,00,00 €** (Mille quatre cent quatorze euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

Objectifs :
Connaître les principes de base de la comptabilité hospitalière. Acquérir les mécanismes du fonctionnement des comptes. Savoir gérer les titres et les mandats. Etre apte à comptabiliser les opérations de la journée complémentaire.

Programme :

► **La spécificité de la comptabilité hospitalière**
Les principes de base de la comptabilité
Qu'est-ce que la comptabilité hospitalière ?
La nomenclature M21
La coresponsabilité ordonnateur/comptable

► **Les mécanismes comptables**
Les recettes hospitalières
Le fonctionnement des comptes de bilan
Le fonctionnement des comptes de résultat
Etablir un bilan et compte de résultat

► **La gestion des titres et des mandats**
Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances
Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations.
La dématérialisation

► **La journée complémentaire**
La comptabilisation des immobilisations
La comptabilisation des amortissements
La valorisation des stocks
Calcul des intérêts courus
La régularisation des charges et produits constatés d'avance, des charges à payer et des produits à recevoir

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :
Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis au participant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis.
Evaluation à chaud et à froid de la formation.

Contact : **Josiane DELRIEU**
05 53 47 90 93
formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Formation continue

Dispositif de Formation : Plan ☐ Autre ☐

Intitulé de la Formation : **« COMPTABILITE PUBLIQUE HOSPITALIERE »**

Date de la Session : ……

ETABLISSEMENT

Raison sociale : ……

……

Code postal : ……

Ville : ……

……

SIRET : ……

……

FINESS : ……

Nom du responsable : ……

Effectif : ……

Fonction : ……

OPCO : ……

APPRENANT

NOM : ……

……

Prénom : ……

……

Fonction : ……

Etes-vous en situation de handicap ?
Oui ☐ Non ☐

Avez-vous besoin d'aménagements ?
Oui ☐ Non ☐

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site Internet http://jd-developpement.fr

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation professionnelle** vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive, sauf pour les organismes publics.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4°a du CGI).

Date
Nom du signataire, signature et cachet